

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE439

présenté par  
M. Blein, rapporteur

-----

### ARTICLE 36

À la dernière phrase de l'alinéa 10, substituer à la référence :

« aux articles L. 411-1 et suivants »,

la référence :

« au chapitre I<sup>er</sup> du titre I<sup>er</sup> du livre IV ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.